

Législature 2021-2026

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n°02 de M^{me} Anne Meyer Loetscher intitulé « Assurer l'accès à la médecine de famille »

Séance du 13 septembre 2022

1. Préambule

Lors de sa séance du 17 novembre 2021, le Conseil général a accepté de transmettre au Conseil communal pour analyse un postulat de M^{me} Anne Meyer Loetscher ayant pour titre : « Assurer l'accès à la médecine de famille ».

Pour rappel, le texte de ce postulat est le suivant :

Lors de la rencontre du 4 septembre 2021 avec les nouveaux citoyens, j'ai été interpellée par des aînées qui peinaient à trouver un médecin de famille.

La pénurie de médecins de famille est une réalité sur l'ensemble du territoire fribourgeois et bien au-delà, alors qu'elle est au cœur de notre système de santé. L'amélioration de la situation est du ressort au niveau fédéral, cantonal et communal. Alors que le Canton de Fribourg investit dans l'avenir en soutenant le Master en médecine humaine de l'Université de Fribourg, cet effort à lui seul ne garantira pas l'accès de médecins de famille à notre population.

La Commune, voire la région, doit donc être proactive afin de préparer l'avenir et d'être à-même de répondre aux besoins futurs.

En cas de pénurie identifiée à moyen et long terme, la Commune pourrait faciliter l'installation de médecins de famille en proposant des conditions-cadres favorables. Différentes mesures existent déjà dans certaines communes, et de nouvelles, propres à notre réalité, pourraient être imaginées.

Ainsi, je propose par ce postulat d'étudier notre situation locale, voire régionale, afin de :

- *Définir s'il y a une pénurie de médecins de famille à court, moyen et long terme ;*
- *Si oui, élaborer un plan de mesures qui faciliterait l'installation de médecins de famille ;*
- *Définir un plan d'actions de communication, particulièrement auprès de notre population âgée, sur les possibilités de médecine de proximité.*

2. Analyse de la situation

La pénurie de médecins de famille est une réalité qui touche particulièrement le Canton de Fribourg. Le Canton compte en effet environ cinq généralistes pour 10'000 habitants contre sept en moyenne nationale et treize à Genève. Cette pénurie rend difficile l'accès à une médecine de proximité pour les patients mais surcharge également les services d'urgences des hôpitaux.

La situation va rester tendue ces prochaines années. En effet, au niveau suisse, si le nombre de diplômés progresse, il devrait encore manquer 1'000 médecins de famille d'ici 2030 et la situation ne devrait pas s'améliorer avant 2040. Aujourd'hui, plus d'un généraliste sur trois a plus de 60 ans et près d'un sur cinq est déjà à l'âge de la retraite. Nombre d'entre eux n'ont pas de successeur.

Selon une enquête de la Fédération romande des consommateurs réalisée l'an dernier, il faut au moins trois téléphones pour décrocher un rendez-vous dans la campagne genevoise ou au Locle, six dans la Vallée de Joux, treize à Yverdon-les-Bains ou encore vingt à Martigny. La palme revient à Fribourg avec une trentaine d'appels. Ces chiffres sont moins élevés en région rurale, avec en moyenne trois ou quatre téléphones à passer. Il y a toutefois moins de cabinets dans ces zones et une partie de la demande se reporte automatiquement vers les villes les plus proches.

Les délais d'attente peuvent être longs. La situation est d'autant plus préoccupante que le modèle d'assurance maladie avec médecin de famille, qui permet de faire des économies de primes en consultant en premier lieu son généraliste avant un spécialiste, est plébiscité par plus de quatre millions d'assurés.

Plusieurs facteurs expliquent cette pénurie :

- Manque de médecins diplômés et orientation de plusieurs médecins diplômés vers des spécialités, plutôt que vers la médecine de famille, notamment compte tenu des différences salariales ;
- Volonté des jeunes diplômés de travailler dans des cabinets de groupe, notamment pour assurer des suppléances et permettre du travail à temps partiel ;
- Bureaucratie à laquelle sont confrontés les médecins de famille (rapports à réaliser, limitation du temps de consultation, etc.) ;
- Montant important à investir pour lancer son cabinet pour un jeune médecin.

La Commune d'Estavayer a la chance d'être un centre régional et de posséder un hôpital sur son territoire, ce qui contribue à l'offre locale de médecine de famille. Sur son territoire, la Commune bénéficie de :

- Sept généralistes dans des cabinets privés individuels ou de groupe ;
- Quatre généralistes dans le centre médico-thérapeutique situé dans les locaux de l'HIB ;
- Deux médecins généralistes rattachés à l'HIB.

Au niveau fribourgeois, la Commune est plutôt bien lotie par rapport au niveau cantonal qui en compte cinq pour 10'000 habitants. Mais sur les treize médecins de la Commune, trois ont d'ores et déjà atteint l'âge de la retraite et deux de plus l'atteindront au cours de ces prochaines années. En lien avec le premier point du postulat, il n'y a donc pas de pénurie à Estavayer à court et moyen terme mais la situation est à surveiller pour le long terme.

3. Solutions mises en œuvre et envisagées

Actuellement au niveau suisse, 20% des étudiants choisissent la médecine de famille à la fin de leur cursus. Pour assurer une bonne couverture nationale, l'idéal serait d'atteindre les 50%. Afin d'y parvenir, plusieurs pistes sont évoquées pour rendre la profession plus attractive :

- Développer des cabinets de groupe intégrant différents médecins et/ou différentes professions médicales avec une administration commune ;
- Avoir une valeur du point tarifaire différenciée entre généralistes et spécialistes pour améliorer la rémunération des généralistes ;
- Réduire la pression bureaucratique exercée par les assureurs et la Confédération. Par exemple, un nombre croissant de rapports sont demandés pour justifier toute une série de prestations. La Confédération limite également à 20 minutes le temps de consultation, ce qui prétérite les patients vulnérables et défavorise les aspects liés à la prévention.

Avec le système fédéral suisse, certaines actions peuvent être menées à tous les niveaux du système politique suisse (Confédération, cantons, communes).

Le Canton de Fribourg a décidé de réagir il y a quelques années à cette pénurie en misant sur la formation, en soutenant l'Université de Fribourg pour la mise en place d'un Master en médecine générale dont la première volée de 36 étudiants a reçu son diplôme en juillet dernier. Ce cursus offre le même diplôme en médecine que les autres universités de Suisse mais propose un haut niveau de formation en médecine de famille, notamment pour essayer d'encourager l'orientation vers la médecine de famille après le diplôme et pas vers une spécialité. L'objectif est que 20% à 25% des diplômés s'orientent vers la médecine de famille. Pour que cela fonctionne, des efforts doivent encore être faits dans le Canton en matière de formation postgraduée. En effet, l'expérience montre qu'environ 40% des médecins qui font un stage dans un cabinet vont ensuite s'y installer. S'il n'y a pas assez de places de stage dans le Canton, les étudiants vont donc aller se former puis s'installer ailleurs avec le risque que le Master de l'Université de Fribourg forme des médecins de famille pour d'autres cantons.

Au niveau communal, différentes actions ont aussi été menées avec plus ou moins de succès, dont voici quelques exemples non exhaustifs.

- Commune d'Avenches : la Commune avait débuté des discussions avec divers partenaires potentiellement intéressés pour mettre en place un projet de centre médical sur Avenches. Celles-ci n'ont pas abouti à un résultat concret mais ont fait qu'un autre groupe, complètement privé, avec des membres qui étaient dans les premières discussions, a décidé de lancer le projet tel que connu aujourd'hui (AVENTIMED). Parmi les personnes qui l'ont lancé, il y a des médecins installés à Avenches depuis longtemps. La Commune a accompagné le projet sans y être impliquée formellement et s'est portée caution du projet pour les surcoûts liés aux fouilles archéologiques ;
- Commune de Montagny : suite au départ à la retraite d'un médecin en 2019, personne n'était intéressé à reprendre son cabinet. La Commune a mandaté une société spécialisée en recherche et recrutement de médecins. Il est ressorti de leur première étude que les médecins aiment travailler en réseau, au sein d'un même groupe afin de faciliter les échanges et la prise en charge des patients. L'idée a alors été de créer un centre médical. La Commune a été un appui politique et s'est également mise comme actionnaire dans la constitution de la société Centre Médical de Montagny SA. La Commune espère à terme pouvoir revendre ses actions. L'ECAB, propriétaire des bâtiments, propose, à bien plaisir, un loyer attractif pour le Centre Médical de Montagny. Malgré cela, le Centre est fermé depuis le 30 juin 2022 car aucun médecin n'a été trouvé pour s'y installer suite à des départs ;
- Commune d'Hauterive : un cabinet médical devrait ouvrir ses portes en 2024 à Posieux, sous l'impulsion des autorités avec la création d'une SA avec la Commune. L'objectif serait d'avoir deux, voire trois généralistes et que la SA soit reprise par des médecins à terme.

D'une manière générale, les communes réagissent et mettent en place une stratégie lorsque le besoin se fait sentir. Il n'y a pas de règle ou de solution toute faite mais plutôt des actions spécifiques liées aux besoins locaux et à chaque situation.

4. Actions du Conseil communal d'Estavayer

Pour répondre au point deux du postulat, le Conseil communal est en contact régulier avec les médecins de la place avec comme ambition de proposer des conditions-cadres favorables au maintien et au développement de leurs activités. Ces conditions-cadres se matérialisent en conseils, contacts, rôle de facilitateur, mise à disposition de locaux, etc. Concrètement, les actions suivantes peuvent être présentées :

- Rencontres trimestrielles depuis le début de la nouvelle législature avec le Conseil d'établissement de l'HIB, le préfet et M^{me} la Députée Anne Meyer Loetscher, membre de la Commission interparlementaire de contrôle de l'HIB, afin de connaître et de suivre la stratégie de l'HIB pour le site d'Estavayer-le-Lac. Le Conseil communal est en effet convaincu que le maintien et le développement d'une offre médicale forte au sein de l'HIB favorise la présence à proximité d'une offre complémentaire en médecine de famille ;
- Mise à disposition de locaux à des loyers attractifs dans le bâtiment communal du Stavia pour des cabinets médicaux ;
- Discussion avec ces mêmes médecins du Stavia pour la création de nouveaux cabinets médicaux sur l'îlot 5 du quartier Gare-Casino, en partenariat avec un promoteur privé de la zone ;
- Plusieurs contacts avec un médecin de la place qui souhaite déménager pour développer un cabinet de groupe (mise en relation avec des promoteurs, conseils au niveau de la police des constructions, etc.).

Compte tenu de la situation actuelle (projets en cours de développement par les médecins de la place), la posture actuelle du Conseil communal est d'être disponible, d'ouvrir des portes et de trouver des solutions.

Enfin, pour répondre au dernier point du postulat, afin d'améliorer la communication de l'offre disponible particulièrement auprès de la population âgée, le Conseil communal va transmettre la thématique auprès du Conseil des seniors pour qu'il se positionne sur les besoins avérés. Mais plusieurs solutions pourraient être envisagées comme la création d'un mémento regroupant l'offre médicale disponible à Estavayer, une communication via le Journal communal ou encore le site internet, etc.

5. Conclusion

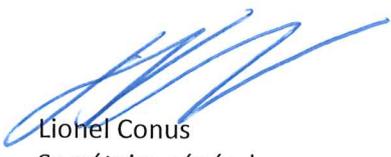
Le Conseil communal prie le Conseil général de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

Rapport validé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 août 2022.


Eric Chassot
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Jean-Claude Votta, Dicastère de la santé et des affaires sociales